



Ne laissez plus le froid s'installer chez vous !



*Mauvaise isolation des fenêtres,
des murs, des combles ?*



*Vous rencontrez des difficultés à payer
vos factures énergétiques ?*

PENSEZ À ISOLER VOTRE LOGEMENT !



*La CCRB peut vous aider financièrement
à travers son Programme Local de l'Habitat et au
Programme national Habiter Mieux.*



Pour plus d'informations :

www.aucoeurdubeaujolais.fr,
Rubrique « Vie Pratique »



CCRB – 04 74 04 89 94

**Ne laissez plus
le froid s'installer
chez vous !**

**VOUS ETES PROPRIÉTAIRE D'UN
LOGEMENT QUI A
+ DE 15 ANS ?**

Améliorer votre confort
tout en réduisant votre
consommation d'énergie !

Aide financière
+
Accompagnement
personnalisé



HABITER MIEUX
Une aide de l'Etat pour
un logement économe
et écologique



Quelles aides financières de ma Communauté pour mieux isoler mon logement ?

Dans le cadre de son **action Habitat 2009-2014** et par délibérations du 10 avril et 5 juin 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Beaujeu a décidé de mettre en place des **aides pour mieux isoler les logements anciens**.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) concourt à 5 objectifs :

- L'amélioration de la **performance énergétique** du bâti ancien
- La lutte contre l'**inconfort** et les **logements dégradés**
- La remise sur le marché de **logements vacants**, après travaux
- L'adaptation des logements au **handicap** et au **grand âge**
- Le développement des **loyers maîtrisés et abordables**



Quels sont les logements concernés par une aide « énergie » Habiter Mieux ?

Il s'agit de **tous les logements énergivores** dont les travaux d'isolation permettraient un gain énergétique de **25% minimum**.

Qui peut bénéficier de cette aide et sous quelles conditions ?

Cette subvention de la CCRB s'adresse aux **propriétaires occupants** du canton de Beaujeu qui remplissent les conditions de ressources de l'ANAH : **les plafonds 2013 ont été ré-évalués !** Cette participation est **subordonnée** à l'obtention d'une aide de l'ANAH et de l'Aide de solidarité écologique (ASE).

Quel est le montant de l'aide Habiter Mieux de la Communauté ?

L'aide de la CCRB s'élève à 500 €, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, et est octroyée en complément d'une subvention de l'ANAH et de l'ASE « Habiter Mieux ». Le Département peut également compléter cette allocation de solidarité écologique.

Une équipe d'animation vous accompagne dans vos démarches :



Pact du Rhône
« conseiller habitat »



Hespul
« conseiller énergie »

- Conseils aux particuliers lors de **permanences habitat** : **tous les 3èmes mercredis** (calendrier disponible en mairie ou au siège de la communauté)
- Visites à domicile pour la **réalisation de diagnostics techniques** : évaluation de l'état du bâti et de la performance énergétique de votre logement
- Aide à la **définition du projet** de réhabilitation et du plan de financement
- **Accompagnement dans les demandes de subventions** auprès des financeurs

→ Les permanences sont gratuites : la CCRB finance les prestations d'animation.

Contact CCRB : Carole BERNARDI, Chargée de mission Habitat

Communauté de Communes de la Région de Beaujeu

Espace Sainte Angèle - 69 430 BEAUJEU

Tél : 04 74 04 89 94 - Courriel : cc.region.beaujeu@wanadoo.fr